OCRI · CIRO

Organisme canadien de réglementation des investissements

Canadian Investment Regulatory Organization

Mise à jour sur les projets en matière de politiques

(en date du 8 juillet 2026)

LÉGENDE	
	Orange : La version définitive du projet a été publiée et **la phase de mise en œuvre a débuté**, ce qui pourrait exiger l'attention **immédiate** des courtiers membres.
	Jaune : Le projet pourrait exiger l'attention des courtiers membres au cours des **trois prochains mois**.
	Bleu : Le projet pourrait exiger l'attention des courtiers membres au cours des **trois à six prochains mois**.
	Vert : Le projet pourrait exiger l'attention des courtiers membres au cours des **six à douze prochains mois**.

Introduction

Le présent document décrit les projets en matière de politiques que nous prévoyons proposer ou mettre en œuvre au cours des 12 prochains mois. Pour chaque projet, nous estimons le moment où les courtiers membres pourraient devoir prendre des mesures en conséquence. Ces renseignements aideront les courtiers membres à se préparer et à réagir à ces projets en temps opportun et avec efficacité.

Sauf dans le cas des projets qui ont déjà fait l'objet d'un bulletin d'approbation ou de mise en œuvre assorti d'une date de prise d'effet, toutes les dates qui figurent dans la colonne « Prochaines étapes » sont établies selon la meilleure estimation possible du personnel. Les dates prévues des prochaines étapes sont établies en fonction des trimestres de l'exercice de l'OCRI.

Légende des dates prévues

- **T2 de l'E2027 – du 1er juillet au 30 septembre 2026**

Table des matières

	CPPC et CEC – Règle – Programmes de formation continue – Phase 1	3
	CPPC – Conseils non personnalisés pour les comptes sans conseils	3
	CEC – Règle – Ordonnances de remboursement des jurys d'audience	3
	CPPC – Règle – Accords de prêt et de financement de titres entièrement payés	3
	CPPC et CEC – Formulaire 1 – IFRS 9	3
	CPPC et RUIM – Règles – Modifications concernant l'attente raisonnable de pouvoir régler les opérations de vente à découvert	3
	RUIM – Règle – Échelons de cotation pour les titres intercotés – Harmonisation avec les échelons de la SEC	3
	CPPC – Règle – Obligations liées à la livraison par le client	4
	CPPC et CEC – Règle – Constitution en société des conseillers	4
	CPPC et CEC – Règle – Transferts de comptes	4
	CPPC et CEC – Pratiques du secteur concernant les fonds négociés en bourses cotés à l'étranger	4
	CPPC – Marchés de prédiction et contrats liés à des événements	4
	CPPC et CEC – Règle – Programmes de formation continue – Phase 2	4
	RO – Délai de traitement des plaintes	4
	RO – Règle – Projet de consolidation des règles	5
	CPPC et CEC – Accès aux conseils en ligne des titulaires de comptes avec conseils et de comptes gérés	5
	RO – Règle – Double inscription	5

- **T3 de l'E2027 – du 1er octobre au 31 décembre 2026**
- **T4 de l'E2027 – du 1er janvier au 31 mars 2027**
- **T1 de l'E2028 – du 1er avril au 30 juin 2027**

Légende des règles

- ***Règles de l'OCRI* – *RO***
- ***Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées* – *Règles CPPC***
- ***Règles visant les courtiers en épargne collective* – *Règles CEC***
- ***Règles universelles d'intégrité du marché* – *RUIM***

Nous mettons à jour le présent tableau chaque trimestre.

PROJET	RÈGLES	ÉTAT	DESCRIPTION	PROCHAINES ÉTAPES
Programmes de formation continue – Phase 1	CPPC et CEC	Approbation publiée le 8 janvier 2026 dans le Bulletin **26-0005**.	Modifications visant à élaborer des règles harmonisées en matière de formation continue qui s'appliquent aux courtiers en épargne collective et aux courtiers en placement.	Les modifications visant à éliminer la participation volontaire au programme de FC ont pris effet le 1er janvier 2026.
Conseils non personnalisés pour les comptes sans conseils	CPPC	Note d'orientation publiée le 12 mars 2026 dans le Bulletin **26-0059**.	La note d'orientation apporte des modifications importantes au régime existant en raison de la croissance marquée et continue du nombre d'investisseurs autonomes dans le secteur.	La note d'orientation a pris effet le 12 mars 2026.
Ordonnances de remboursement des jurys d'audience	CEC	Approbation publiée le 19 mars 2026 dans le Bulletin **26-0057**.	Projet de modification afin de permettre expressément aux jurys d'audience d'ordonner un remboursement	Les modifications ont pris effet le 1er avril 2026.
Accords de prêt de titres entièrement payés et de financement	CPPC	Approbation publiée le 26 mars 2026 dans le Bulletin **26-0061**.	Modifications pour : • améliorer le cadre de réglementation concernant les opérations de prêt de titres entièrement payés; • mettre à jour les règles pour tenir compte des leçons tirées par les courtiers membres qui offrent des programmes de prêt de titres entièrement payés; • corriger les incohérences dans les règles actuelles concernant les ententes de financement.	Les modifications ont pris effet le 27 avril 2026.
Formulaire 1 – IFRS 9	CPPC et CEC	Avis d'approbation publié le 23 avril 2026 dans le Bulletin sur les règles **26-0099**.	Modifications de forme visant à reconnaître les exigences d'IFRS 9 concernant la décomptabilisation de passifs financiers.	Les modifications ont pris effet le 27 avril 2026.
Modifications concernant l'attente raisonnable de pouvoir régler les opérations de vente à découvert	CPPC et RUIM	Avis d'approbation publié le 2 avril 2026 dans le Bulletin sur les règles **26-0067**.	Modifications visant à exiger que tous les courtiers en placement aient une attente raisonnable de pouvoir régler des ventes à découvert et à introduire la dispense accordée aux personnes « réputées propriétaires ».	Les modifications ont pris effet le 11 août 2026.

PROJET	RÈGLES	ÉTAT	DESCRIPTION	PROCHAINES ÉTAPES
Échelons de cotation pour les titres intercotés – Harmonisation avec les échelons de la SEC	RUIM	Approbation publiée le 18 décembre 2025 dans le Bulletin **25-0335**.	Modifications visant à harmoniser les échelons de cotation pour les titres intercotés avec la modification des échelons de cotation pour les titres étant considérés comme « limités quant à la variation du cours » adoptée par la Securities and Exchange Commission des États-Unis.	Les modifications prendront effet le 2 novembre 2027.
Obligations associées à la livraison par le client	CPPC	Projet de modification publié pour commentaires le 2 avril 2026 dans le Bulletin sur les règles **26-0066**. La période de consultation prend fin le 3 juillet 2026.	Projet de modification visant à exiger que les courtiers en placement applicables disposent de politiques et de procédures qui portent sur les défauts de livraison par le client à la suite de la vente de titres cotés sur un marché.	À déterminer en fonction des commentaires reçus du public.
Constitution en société des conseillers	CPPC, CEC et RO	En cours d'élaboration	Projet de modification visant à harmoniser les relations autorisées et les modes de rémunération connexes des conseillers parrainés par des courtiers en placement ou des courtiers en épargne collective.	La publication de l'appel à commentaires est prévue pour le T2 de l'E2027.
Transferts de comptes	CPPC, CEC et RO	Projet de modification publié pour commentaires le 10 juillet 2025 dans le Bulletin sur les règles **25-0199**. La période de consultation a pris fin le 8 octobre 2025.	Projet de modification visant à harmoniser les règles pour favoriser le transfert plus rapide d'un plus grand nombre de comptes entre courtiers en placement et courtiers en épargne collective.	La nouvelle publication pour commentaires est prévue au T2 de l'E2027.
Pratiques du secteur concernant les fonds négociés en bourses cotés à l'étranger	CPPC et CEC	En cours d'élaboration	Projet conjoint des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et de l'OCRI visant à fournir des directives clarifiant les exigences canadiennes et les obligations des courtiers en ce qui concerne les FNB étrangers.	La publication de la note d'orientation est prévue pour le T2 de l'E2027.
Marchés de prédiction et contrats liés à des événements	CPPC	En cours d'élaboration	Projet conjoint des ACVM et de l'OCRI visant à fournir des lignes directrices sur l'application de la législation en valeurs mobilières aux produits communément appelés contrats liés à des événements, contrats de prédiction ou contrats de marché de prédiction.	La publication de la note d'orientation est prévue pour le T2 de l'E2027.

PROJET	RÈGLES	ÉTAT	DESCRIPTION	PROCHAINES ÉTAPES
Programmes de formation continue – Phase 2	CPPC, CEC et RO	Projet de modification publié pour commentaires le 16 avril 2026 dans le Bulletin sur les règles **26-0089**. La période de consultation prend fin le 15 juillet 2026.	Modifications visant à élaborer des règles harmonisées en matière de formation continue qui s'appliquent aux courtiers en épargne collective et aux courtiers en placement.	La publication de l'avis d'approbation est prévue pour le T4 de l'E2027.
Délai de traitement des plaintes	RO	En cours d'élaboration	L'objectif est d'évaluer si l'OCRI devrait modifier le délai de réponse de 90 jours pour les plaintes des clients afin de réduire ce délai.	La publication de l'appel à commentaires est prévue pour le T3 de l'E2027.
Projet de consolidation des règles	RO	Projet de modification publié pour commentaires pour les phases 1 à 5 dans les bulletins suivants : 1. Bulletin sur les règles **23-0147** 2. Bulletin sur les règles **24-0007** 3. Bulletin sur les règles **24-0145** 4. Bulletin sur les règles **24-0293** 5. Bulletin sur les règles **25-0080** Les périodes de consultation ont pris fin pour toutes les phases. Le projet de règles de l'OCRI a été publié pour commentaires dans le Bulletin sur les règles **26-0039**. La période de consultation a pris fin le 12 juin 2026.	L'objectif du projet de consolidation des règles est de regrouper les Règles CPPC et les Règles CEC en un seul jeu de règles applicables aux courtiers en placement et aux courtiers en épargne collective.	La publication de l'avis d'approbation est prévue pour le T4 de l'E2027.

PROJET	RÈGLES	ÉTAT	DESCRIPTION	PROCHAINES ÉTAPES
Accès aux conseils en ligne des titulaires de comptes avec conseils et de comptes gérés	CPPC et CEC	En cours d'élaboration	Le but est de déterminer si l'OCRI doit envisager d'élaborer une politique qui appuierait l'expansion des solutions de conseils en ligne, y compris des modèles hybrides et automatisés, à l'échelle de ses courtiers membres.	La publication des recommandations pour commentaires est prévue pour le T4 de l'E2027.
Double inscription	RO	Le projet de modification a été publié pour commentaires dans le Bulletin sur les règles **26-0040**. La période de consultation a pris fin le 12 juin 2026.	Le projet de modification des Règles de l'OCRI éliminera le concept de double inscription par l'abrogation de l'obligation pour les conseillers dont les activités autorisées sont limitées à l'épargne collective qui travaillent pour un courtier en placement de mettre à niveau leurs compétences et par la codification des conditions de dispense selon lesquelles les sociétés à double inscription actuelles exercent leurs activités.	La publication de l'avis d'approbation ou la nouvelle publication du projet est prévue pour le T1 de l'E2028.